



**Union des Syndicats SUD
du Groupe Safran**

144 boulevard de la Villette, 75019 Paris

<http://www.sud-safran.com> - contact@sud-safran.com

Union
syndicale
Solidaires

Vendredi 29 mars 2013

STATUTS HERAKLES

La mobilisation doit continuer !!!

Conformément aux engagements pris par SUD devant l'assemblée de grévistes mercredi 27 mars au matin, l'après-midi, la délégation SUD a demandé une rencontre avec le DRH Mr Boulan.

Comme il a été décidé nous le rencontrerons au sujet du projet de convention HERAKLES tel qu'il est écrit à l'étape d'aujourd'hui et nous lui demanderons de préciser point par point ce qui est définitif ou ce qui est encore négociable.

Mr Boulan nous recevra mardi 02 avril à 8 heures.

Ensuite, nous rendrons compte aux grévistes mardi 02 avril et mercredi 03 avril **en assemblée de grève** des réponses de la direction sur tous les points évoqués.

La direction a confirmé nos inquiétudes sur le calendrier des négociations en cours :

- Elle demandera une prise de position des syndicats au 31 juillet sur les **4 thèmes structurants de l'accord (temps de travail, conditions d'emploi, classifications et rémunérations)** et que des amendements mineurs seraient discutés en septembre.
- Le temps que les organisations syndicales communiquent avec les salariés, puis de la procédure d'information/consultation, la signature devrait avoir lieu fin septembre **MAIS IL N' Y AURA AUCUNE NEGOCIATION SUR DES POINTS NOTABLES APRES LE 31 JUILLET !!!**
- La direction se laisse jusqu'au 31 décembre 2013 pour mettre en place les modalités de l'application au 1^{er} janvier 2014 (modalités administratives, mise à jour des bulletins de payes, etc...).
- Un deuxième module serait négocié à partir de septembre /octobre sur les **Instances Représentatives du Personnel, les CET, le PERCO, et une mise à jour de l'accord ATAA.**
- Un 3ème module serait négocié à partir de janvier 2014 sur **la formation et l'égalité professionnelle Femmes/Hommes** en cours de négociation actuellement au niveau du Groupe SAFRAN.
- Ces 3 modules constitueraient l'ensemble des statuts HERAKLES.

Ces informations ne font que confirmer que les points essentiels des statuts HERAKLES doivent être négociés et seront figés (à quelques points de détails près) dès le 31 juillet !!!

Le bilan de la réunion du 27 sur les classifications confirme également nos inquiétudes (un tract suivra sur le contenu de cette réunion).

SUD revendique le maintien de tous les acquis des ex-SME et ex-SPS dans l'accord HERAKLES !!!

La direction doit nous répondre sur les points suivants :

Temps de travail : Durée hebdomadaire en moyenne annuelle : 36 H (refus d'appliquer les 35 H de ex-SME, durée légale du temps de travail).

- Durée de travail hebdomadaire : 38,50 H (les 3 JRTT proposés à capitalisation à ex-SPS n'auront plus lieu d'être puisque imposés à tous les salariés d'Herakles).
- Augmentation du temps de travail de 2h30 par semaine pour les horaires en équipes.
- Suppression des 2 jours de fractionnement attribués pour la prise de congés hors période 1/05 au 31/10. Cette mesure était appliquée aux salariés d'ex-SME.
- Disparition de la possibilité de récupérer 12 jours par an pour les cadres ex-SME qui passeraient au forfait jour.

Mode d'attribution des jours de congés Ancienneté : La Direction définit des conditions d'attribution des jours d'ancienneté à mi-chemin entre les conditions ex-SME et ex-SPS. Elle va jusqu'à créer des disparités entre salariés en inscrivant dans le socle social Herakles le maintien des conditions actuelles pour les salariés ex-SPS (5 jours au bout de 5 ans au lieu de 8 ans pour les futurs embauchés et ex-SME).

Congés statutaires et horaires en équipes :

Même si la direction maintient les ponts chômés payés en vigueur au Haillan,

- Pour les décès grands-parents, beaux-parents, frère, sœur, gendre, belle fille, beau frère, belle sœur : Attribution d'1 jour (les Ex-SME bénéficient de 2 jours)
- Rentrée scolaire : ½ journée (les ex-SPS bénéficient d'1 journée).
- Disparition de l'heure accordée pour le départ en vacances d'été (ex SPS).
- Disparition de la pause de congés en heures (ex-SME).
- Disparition des 2 Jours de RC pour les horaires d'équipes (dont bénéficient les ex-SME, issus de la Convention Chimie).
- Disparition des recup heures pour les horaires en équipes (1 semaine/an pour les 3x8 ex-SME)
- Intégration de primes dans le salaire (avec le retour d'expérience que nous connaissons pour ROXEL)
- Le 14 juillet et le 15 août tombant un samedi n'ouvrent plus droit à un congé supplémentaire (cette mesure était appliquée pour les ex-SPS).

Pour discuter de la situation et des réponses de la direction mardi matin, nous appelons le personnel HERAKLES à 2 heures de grève sous forme d'Assemblées Générales:

Pour les équipes d'après-midi et de nuit, 2 heures de grève en début de quart, mardi 02 avril 2013 (rassemblement au local SUD pour les quarts d'après-midi, cafétéria pour les quarts de nuit).

Mercredi 03 avril 2013 de 9h à 11h pour les quarts de matin, JC, JN, St Hélène, rassemblement à la cafeteria de St Médard.

Sud Safran / Saint Médard 05 57 20 79 00 sud.snpe@snpe-syndicat.fr	Sud Safran / Le Bouchet CRB 01 64 99 10 01 sud.sme.crb@numericable.fr	Sud Safran / Le Haillan 05 57 20 86 14 syndicat@sudmetaux33.com
--	---	---